



VIRUS DU FRUIT RUGUEUX BRUN DE LA TOMATE (ToBRFV)

Réglementation et exportation

Sophia Boivin, *M. SC., agronome*, MAPAQ



LE VIRUS DANS LE MONDE

Nouveau virus – première mention en 2014

- 2014 – Moyen-Orient
- 2018 – Allemagne, États-Unis, Mexique
- 2019 – Turquie, Italie, Chine, Royaume-Uni, Espagne
- 2020 – Égypte, France, etc.

LE VIRUS AUX ÉTATS-UNIS

- Réglementé depuis 2019 pour l'importation des fruits

FOR INFORMATION AND ACTION
DA-2019-28
November 15, 2019

Subject: Federal Order for U.S. Imports of tomato (*Solanum lycopersicum*) and pepper (*Capsicum* spp.) hosts of Tomato brown rugose fruit virus (ToBRFV)

To: State and Territory Agricultural Regulatory Officials

Effective November 22, 2019, after issuance of this notice, the USDA's Animal and Plant Health Inspection Service (APHIS) will restrict the importation of tomato (*Solanum lycopersicum*) and pepper (*Capsicum* spp.) hosts of Tomato brown rugose fruit virus (ToBRFV). APHIS has determined it is necessary to restrict the importation of these plant species to prevent the introduction of ToBRFV into the United States.

LE VIRUS AUX ÉTATS-UNIS

- Réglementé depuis 2019 pour l'importation des fruits
 - Le Canada doit répondre aux exigences car :
 - Le Canada importe des tomates du Mexique et les re-exporte au É-U
 - En raison du mouvement international des semences, les É-U considèrent que la distribution du virus est plus importante que rapportée
 - Les exigences s'appliquent aux fruits de tomate et de poivron
 - Les É-U exigent que les fruits exportés du Canada vers les États-Unis soient inspectés au point d'origine pour s'assurer qu'ils ne présentent aucun symptôme de maladie

INDUSTRY INSPECTION CERTIFICATE	CERTIFICAT D'INSPECTION DE L'INDUSTRIE
TOMATOES AND PEPPERS	TOMATES ET POIVRONS
TOMATO BROWN RUGOSE FRUIT VIRUS	VIRUS DU FRUIT RUGUEUX BRUN DE LA TOMATE

To the National Plant Protection Organization of the United States

À l'organisation nationale de la protection des végétaux des États-Unis

Commodity / <u>Produit</u>	Country of origin / <u>Pays d'origine</u>
Tomatoes / <u>Tomates</u> (<i>Solanum lycopersicum</i>)	
Peppers / <u>Poivrons</u> (<i>Capsicum</i> spp.)	

Grower information – the grower(s) listed below produced the fruit in this consignment.

Information du producteur – Le(s) producteur(s) identifié ci-dessous a produit les fruits de cet envoi.

<u>Company name / Nom de la compagnie</u>	
<u>Address / Adresse</u>	

Inspection information / Information d'inspection

The *Solanum lycopersicum* and/or *Capsicum* spp. fruit (in this consignment) have been inspected and been found free of symptoms of Tomato brown rugose fruit virus.

Date of inspection by the grower/packer / <u>Date de l'inspection par le producteur/emballeur</u>	
Signature of responsible person /	

LE VIRUS AUX ÉTATS-UNIS

- Réglementé depuis 2019 pour l'importation des fruits
 - Les douanes américaines mènent des inspections visuelles pour s'assurer que les tomates et les poivrons ne présentent aucun signe de maladie à l'arrivée



United States Department of Agriculture
Animal and Plant Health Inspection Service

Inspection Guidelines

Tomato Brown Rugose Fruit Virus
(ToBRFV)

Target Pest

Tomato brown rugose fruit virus (ToBRFV or TBRFV) (Tobamovirus: Virgaviridae)

Affected Commodities

Solanum lycopersicum (tomato)
Capsicum spp. (peppers, including chili peppers)



1



2



3

Distribution

ToBRFV has been reported in Mexico, England, Germany, Greece, Italy, Netherlands, Jordan, Israel, Palestine, Turkey, and China.


Signs and Symptoms:

Producers and packing houses should thoroughly inspect tomato and pepper shipments for ToBRFV symptoms.

- **Fruit:** Patterns of yellow/green spots and rough

LE VIRUS AU CANADA

- Considéré exempt
- L'ACIA évalue la meilleure option réglementaire actuellement et a mené une consultation en janvier 2020



Agence canadienne
d'inspection des aliments

Canadian Food
Inspection Agency

DGR - 20 - 01 : Proposition de gestion du risque phytosanitaire pour la réglementation du virus du fruit rugueux brun de la tomate au Canada.

Date d'entrée en vigueur : jj mm aaaa

(Original)

Préface

Tel que décrit dans la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV), l'analyse du risque phytosanitaire (ARP) comprend trois étapes : la mise en route, l'évaluation du risque phytosanitaire et la gestion du risque phytosanitaire. La mise en route du processus d'ARP comprend l'identification des organismes nuisibles et des voies d'entrée préoccupantes ainsi que la définition de la

LE VIRUS AU CANADA

- L'option proposée est de faire du ToBRFV un organisme « réglementé non de quarantaine »
 - Réglementer le matériel de propagation (transplants et semences) pour s'assurer qu'il soit exempt du virus

LES CONSÉQUENCES POUR UNE ENTREPRISE ADVENANT LA DÉCOUVERTE DU ToBRFV

- **Production** – elle peut se poursuivre et la récolte vendue. Toutefois une désinfection stricte pour décontaminer la serre à la fin de la production est requise
- **Exportations** – elles peuvent se poursuivent si les fruits ne montrent de symptômes

DÉCLARATION DE LA PRÉSENCE DU ToBRFV



Gouvernement
du Canada

Government
of Canada

Rechercher dans Inspection.gc.ca



MENU ▾

[Canada.ca](#) > [Agence canadienne d'inspection des aliments](#) > [Protection des végétaux](#) > [Phytoravageurs / espèces envahissantes](#)
> [Maladies](#)

Virus du fruit rugueux brun de la tomate

Contexte

Le virus du fruit rugueux brun de la tomate (Tomato brown rugose fruit virus, ou ToBRFV) a été détecté pour la première fois en 2014, en Israël. Depuis, le virus a été détecté dans plusieurs pays d'Europe, d'Amérique du Nord et d'Asie. Le ToBRFV peut considérablement réduire la productivité des cultures de tomate et la qualité marchande des fruits. Le virus ne représente pas un risque pour la salubrité des aliments.

Que faire

La mise en place de mesures de biosécurité strictes est requise pour limiter l'introduction et la propagation du virus dans les serres. Les producteurs doivent s'assurer d'utiliser des semences et des semis provenant de sources fiables.

Si vous pensez avoir observé le virus du fruit rugueux brun de la tomate, veuillez communiquer avec votre [bureau régional de l'ACIA](#).

Votre
gouverner

Québec



MERCI

